



**Séance du 15 juillet 2014**

**COMPTE-RENDU**

Membres présents : tous les membres en exercice

Excusés : Florence de CHABOT qui a donné pouvoir à Marie BELAUD et Alain CHENOIR qui a donné pouvoir à Manuella PARAUD

Madame Manuella PARAUD a été nommée secrétaire de séance

Le procès-verbal de la séance du 20 juin 2014 a été adopté à l'unanimité

Avant de débiter la séance du Conseil Municipal, Manuella PARAUD demande à se faire repréciser les modalités de désignation du secrétaire de séance. Il a été convenu lors du 1<sup>er</sup> Conseil, que le secrétaire de séance est désigné par ordre d'âge (du plus jeune au plus ancien).

Mme PARAUD étant secrétaire de séance, elle informe l'assemblée que pour faciliter sa prise de notes, la réunion sera enregistrée et qu'elle souhaite avoir les documents projetés à l'écran afin de compléter le procès-verbal.

### **1 – Maison "Herbreteau" – rue de l'Hommeau**

Patrice ROUSSELOT fait remarquer à ce sujet que la communication doit être la même pour l'ensemble des membres du Conseil Municipal.

Dans un souci de sécurisation de la desserte de l'école (la rue de l'Hommeau est passagère, le trottoir côté école est étroit. Les heures d'entrée et de sortie de l'école sont dangereuses). La commune a envisagé la possibilité d'acquérir la maison de la famille HERBRETEAU, rue de l'Hommeau, afin de créer une bande de terrain reliant l'actuel parking du centre de santé au chemin piéton desservant le lotissement de l'Hommeau. En concertation avec l'école, l'entrée sur la cour pourrait être envisagée par le chemin piéton.

L'opportunité s'est présentée car la maison de la famille HERBRETEAU est en vente depuis quelques semaines. La propriété, d'une superficie de 1 154 m<sup>2</sup>, est au prix de 92 252 € (86 000 € + 6 252 € de frais de notaire). Manuella PARAUD demande si cette zone est répertoriée en zone d'aménagement différé (ZAD) et s'il y a un droit de préemption.

Le service des domaines a estimé la maison et le terrain à 90 000 € net vendeur. Monsieur Le Maire stipule que la commune ne dispose pas de droit de préemption. Une réflexion globale est à mener pour l'aménagement de ce quartier mais, même si les propriétaires de la maison ont accepté de patienter le temps que la commune se positionne sur un éventuel achat, il n'est pas possible d'attendre encore plusieurs semaines pour prendre une décision.

Manuella PARAUD demande si financièrement la commune peut se permettre un tel achat, sachant que les dotations de l'Etat vont diminuer à partir de l'année prochaine. Il est nécessaire de réfléchir aux investissements et de définir des choix prioritaires en terme de projets communaux.

Claude ROUSSEAU répond que les finances de la commune sont toujours au centre des préoccupations du conseil municipal. Les travaux d'aménagement du centre de santé ne seront pas réalisés cette année. Il est donc possible de prendre dans l'enveloppe prévue au budget afin de financer l'acquisition de la maison "Herbreteau".

Muriel DAVID fait état d'une réflexion plus globale à mener au sein du Conseil Municipal avant l'acquisition du bien immobilier.

Plusieurs pistes sont alors évoquées : la commune possède de nombreux bâtiments. La vente de certains peut être envisagée : la maison des Brosses ainsi que la parcelle à proximité d'une superficie de 3ha vont être proposées à la Communauté de Communes. Egalement possible, l'arrivée d'un investisseur privé à qui serait recédé l'ensemble moins la partie nous intéressant.

Par un vote à bulletins secrets (19 votants – OUI : 11 voix – NON : 8 voix) l'achat de la maison a été décidé. Claude ROUSSEAU mentionne que les avis sont partagés.

## **2 – Restaurant scolaire – Bilan 2013/2014**

Un bilan des dépenses et des recettes de fonctionnement du restaurant scolaire a été présenté, faisant apparaître un déficit de 8 538.52 €. Celui-ci s'explique par le fait qu'un agent supplémentaire a été recruté pour le service en salle et par le fait que l'agent de production culinaire, recruté en mars 2013, est employé sur un grade supérieur à celui de l'agent précédent.

Des impayés sont également à déplorer pour 3 familles pour un montant de 474 €. Malgré de nombreux courriers de relance, des propositions de rendez-vous ou de mise en place d'échéancier, les familles sont restées muettes. Aussi, une demande de procédure de prélèvement sur les prestations CAF va être adressée au trésor public.

Muriel DAVID propose d'associer le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) dans le cadre d'une solution.

## **3 - Restaurant scolaire – prix des repas 2014/2015**

Les quatre hypothèses d'augmentation des prix ci-dessous ont été présentées.

<b>Année scolaire</b>	<b>2014-2015 (Hypothèse 1)</b>	<b>2014-2015 (hypothèse 2)</b>	<b>2014-2015 (hypothèse 3)</b>	<b>2014-2015 (hypothèse 4)</b>
Nombre de jours	138	138	138	138
<b>Repas réguliers</b>	<b>79 695.00 €</b>	<b>80 960.00 €</b>	<b>85 514.00 €</b>	<b>80 960.00 €</b>
prix	3.15 €	3.20 €	3.38 €	3.20 €
nombre repas	25 300	25 300	25 300	25 300
<b>Repas occasionnels réguliers</b>	<b>5 175.00 €</b>	<b>5 250.00 €</b>	<b>5 520.00 €</b>	<b>6 000.00 €</b>
prix	3.45 €	3.50 €	3.68 €	4.00 €
nombre repas	1 500	1 500	1 500	1 500
<b>Repas très occasionnels</b>	<b>511.00 €</b>	<b>518.00 €</b>	<b>543.20 €</b>	<b>630.00 €</b>
prix	3.65 €	3.70 €	3.88 €	4.50 €
nombre repas	140	140	140	140
<b>Repas instituteurs</b>	<b>1 885.00 €</b>	<b>1 901.25 €</b>	<b>1 959.75 €</b>	<b>1 950.00 €</b>
prix	5.80 €	5.85 €	6.03 €	6.00 €
nombre repas	325	325	325	325
<b>Repas adultes</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
prix	7.55 €	7.60 €	7.78 €	7.78 €
nombre repas	0	0	0	0
<b>Frais fixe pour 1<sup>er</sup> jour d'absence</b>				<b>924</b>
Prix				<b>2.31 €</b>
Nombre de repas				<b>400</b>
<b>TOTAL VENTE</b>	<b>87 266.00 €</b>	<b>88 629.25 €</b>	<b>93 536.95 €</b>	<b>90 464.00 €</b>
<b>TOTAL REPAS SERVIS</b>	<b>27 265</b>	<b>27 265</b>	<b>27 265</b>	<b>27 665</b>

Hypothèse 1 : augmentation de 0.15 € pour chaque catégorie de repas (le restaurant scolaire serait encore déficitaire de 5 584 € environ)

Hypothèse 2 : augmentation de 0.20 € pour chaque catégorie de repas (le restaurant scolaire serait encore déficitaire de 4 220 € environ)

Hypothèse 3 : augmentation de 0.38 € pour chaque catégorie de repas (le restaurant scolaire deviendrait légèrement excédentaire : 686 € environ)

L'hypothèse 4 propose de procéder à une augmentation moindre du prix des repas réguliers par rapport au prix des repas occasionnels de façon à moins pénaliser ceux qui déjeunent tous les jours au restaurant scolaire. Cette hypothèse propose également de facturer des frais fixes pour le 1<sup>er</sup> jour d'absence.

Après discussion, il a été procédé à un vote à bulletins secrets entre l'hypothèse 2 et l'hypothèse 4 en supprimant les frais fixes mais en décidant que le 1<sup>er</sup> jour d'absence serait facturé.

Résultat du vote : 19 votants – Hypothèse 2 : 1 voix – Hypothèse 4 : 18 voix

Les tarifs pour l'année scolaire 2014/2015 sont donc les suivants :

Repas réguliers	3.20 €
Repas occasionnels réguliers	4.00 €
Repas très occasionnels	4.50 €
Repas instituteurs et personnel communal	6.00 €
Repas adultes	7.78 €

A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014, le 1<sup>er</sup> jour d'absence sera facturé.

#### **4 – Restaurant scolaire – Présentation du plan d'actions**

Suite à la visite des services vétérinaires au restaurant scolaire en avril dernier, un plan d'actions a été mis en place afin de remédier aux prescriptions relevées et d'améliorer la qualité du service. Ce plan est classé en 6 thèmes :

- Accueil : mise à jour du livret d'accueil et de fonctionnement, réalisation d'un trombinoscope, mise en place d'une procédure de recouvrement des impayés, réalisation d'exercices évacuation incendie, envoi des menus par mailing, mise en place du prélèvement automatique...
- Environnement : Réalisation d'une étude architecturale et des possibilités de réhabilitation des locaux...
- Sécurisation : Réalisation des prélèvements par un laboratoire extérieur, mise en place d'une traçabilité des prélèvements et des températures, mise en place des fiches de suivi des ouvertures des denrées, mise à disposition du personnel du document unique d'évaluation des risques...
- Logistique : mise en place d'une enquête de satisfaction auprès des usagers, amélioration du temps de restauration pour les enfants et les professionnels, mise en place d'une tenue vestimentaire identique pour les professionnels en charge du service en salle
- Ressources humaines : mise en place d'une procédure de recrutement, réalisation des fiches de tâches, suivi des visites médicales, réalisation des entretiens professionnels, mise en place du plan de formation...
- Pilotage : mise en place d'un projet d'établissement, des normes HACCP, de la gestion des risques

#### **5 – Lotissement des Musiciens – Validation des plans et du règlement pour dépôt du permis d'aménager**

Suite au travail de la commission urbanisme, les plans de composition, de clôtures et d'hypothèse d'implantation des constructions ont été retravaillés par le cabinet d'urbanisme VOIX MIXTES. Un îlot est réservé en entrée de lotissement pour de l'habitat groupé. Il pourra accueillir 4 à 6 constructions. Chaque lot aura une zone d'implantation obligatoire en limite séparative afin de faciliter l'exposition nord/sud de la maison.

Muriel DAVID s'interroge sur la capacité de la lagune à recevoir un nouveau lotissement. Monsieur le Maire répond qu'il n'y a pas de problème pour le moment.

Un vote à bulletins secrets a eu lieu afin de valider les plans, le règlement et autoriser le dépôt du permis d'aménager : 19 votants – POUR : 15 voix – CONTRE : 4 voix

#### **6 – Lotissement des Musiciens – Mission architecte**

Afin d'obtenir une harmonisation des constructions dans le lotissement des Musiciens, une mission d'accompagnement des acquéreurs dans leur projet va être confiée à un architecte urbaniste. Son rôle consistera à participer à la rédaction du cahier des charges de cession de terrain, à rencontrer les futurs acquéreurs, à vérifier leur projet avant le dépôt du permis de construire, et à suivre le permis de construire (vérifier le respect du cahier des charges de cession de terrain et la prise en compte des éléments évoqués lors de l'entretien individuel.)

La proposition du cabinet LE LANN de Nantes a été acceptée. Son offre s'élève à 800 € HT pour la rédaction du cahier des charges de cession de terrain + 200 € HT par lot (rendez-vous individuel avec les acquéreurs + suivi du permis de construire)  
Vote à bulletins secrets – 19 votants – OUI : 15 voix – NON : 4 voix

### **7 - Lotissement des Musiciens – Avenant au contrat d'étude d'urbanisme et de paysage**

La commune a conclu un marché avec la SARL VOIX MIXTES en tant que mandataire et la SARL SAET, OCE ENVIRONNEMENT et AXERNERGIE en tant que co-traitants pour une mission d'étude relative à la conception du quartier d'habitation écologique "Les Musiciens" Suite aux élections municipales de mars dernier, la composition du conseil municipal a été modifiée et les nouveaux élus ont souhaité s'approprier le projet d'aménagement du quartier des Musiciens. Par conséquent, des modifications ont été apportées au projet, quasiment finalisé, et cela a engendré du travail supplémentaire non prévu dans le cadre du contrat initial, pour le cabinet VOIX MIXTES et la SARL SAET.

Un avenant au contrat initial faisant apparaître les surcoûts suivants va donc être conclu (vote à mains levées – OUI : 19 voix)

	MISSIONS	MONTANT HT
VOIX MIXTES	Modification des plans de conception pour constituer le permis d'aménager	860 €
SAET	Modification du plan et programmes des travaux et des estimations pour constituer le dossier de permis d'aménager	400 €
<b>TOTAL</b>		<b>1 260 €</b>

Manuella PARAUD fait état que Madame BOUDAUD Léone, après avoir adressé un courrier à l'ensemble des conseillers municipaux, et propriétaire d'un terrain, a demandé de revoir le positionnement du transfo en Conseil Municipal pour en délibérer. Mr Claude ROUSSEAU affirme qu'une réponse par courrier lui a été adressée.

### **8 - Locatifs + commerces place Jean Yole – Convention de transfert avec Vendée Logement du parking arrière, des équipements d'éclairage et des espaces verts**

Dans le cadre de la construction de l'immeuble place Jean Yole comprenant des logements locatifs et des locaux commerciaux, Vendée Logement souhaite que le parking arrière, les espaces verts et les équipements d'éclairage soient transférés à la commune, à titre gratuit, lorsque les travaux seront achevés. Le parking sera alors public ce qui permettra à la commune de maîtriser l'arrière du bâtiment puisqu'un commerce est toujours disponible. L'entretien de ces équipements sera à la charge de la commune.

Une convention de transfert va donc être conclue entre la commune et Vendée Logement (vote à mains levées – 19 votants – OUI : 19 voix)

Gérard GALLARD fait remarquer que les panneaux solaires sur le toit du bâtiment ne sont pas "discrets". La remarque a déjà été faite à Vendée Logement lors d'une réunion de chantier d'autant plus que ces panneaux n'étaient pas prévus dans le permis de construire. Vendée Logement cherche une solution pour les rendre moins visibles. Un permis de construire modificatif devra être déposé en mairie afin de régulariser. La commune pourra alors émettre un avis.

### **9 - Motion de soutien à l'action de l'Association des Maires de France (AMF) pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse des dotations de l'Etat**

A l'unanimité, par un vote à mains levées, le conseil municipal apporte son soutien à l'action de l'AMF via la motion suivante :

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminués :

- De 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017
- Soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

Les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- Elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le "bien vivre ensemble"
- Elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire
- Enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de VENDRENNES soutient les demandes de l'AMF :

- Réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat
- Arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense
- Réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

### **10 – Tarif de location d'une salle pour des cours de couture**

Une pièce de l'ancienne mairie va être louée pour des cours de couture à partir de septembre 2014. Le tarif de location est fixé à 160 € charges comprises, pour l'année. (vote à mains levées – 19 votants – OUI : 19 voix)

### **11 – Tarif de location d'une salle pour des cours de yoga et de relaxation**

(Patrice ROUSSELOT, personnellement intéressé par le sujet, a quitté la salle)

Une pièce de l'atelier relais, actuellement inoccupé, va être louée pour des cours de yoga et de relaxation. Le tarif de location est fixé à 160 € charges comprises, pour l'année. (vote à mains levées – 18 votants – OUI : 13 voix – NON : 1 voix – ABSTENTION : 4 voix)

Un déménagement des services techniques dans ces locaux est à l'étude étant donné que la vente des ateliers relais annoncée dans le précédent mandat est annulée. Si cela devient effectif, une nouvelle salle sera proposée pour les cours.

### **12 – Tarif de location d'une salle pour des cours de zumba**

Depuis plusieurs années, des cours de zumba ont lieu au foyer rural. Cette année encore, une salle du foyer sera louée au tarif de 160 € charges comprises, pour l'année. (vote à bulletins secrets – 19 votants – OUI : 18 voix – Non : 1 voix)

Il serait intéressant pour l'ensemble des prestataires d'avoir un tarif unique dans les mêmes conditions.

### **13 – Participation aux frais de fonctionnement du centre médico-scolaire de CHANTONNAY**

Depuis quelques années, la ville de CHANTONNAY accueille sur son territoire le centre médico-scolaire.

Depuis la fusion des secteurs en 2010, la ville de CHANTONNAY supporte seule financièrement les frais engendrés par ce service (loyer, fluides, entretien des bâtiments, fournitures administratives, matériel informatique, affranchissement...)

Afin de compenser symboliquement ces frais, le conseil municipal de CHANTONNAY a décidé de réclamer aux communes concernées une participation financière de 0.50 € par enfant rattaché au centre médico-scolaire pour l'année 2011/2012. VENDRENNES est concerné pour 219 enfants soit une participation de 109.50 €

A l'unanimité des membres présents, il a été décidé de se renseigner auprès des autres collectivités concernées quant à leur participation financière ou non aux frais de ce service avant de prendre une décision. Le sujet est donc reporté à une réunion ultérieure.

### **14 – Indemnité gardiennage église - année 2014**

Une indemnité peut être allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales. Cette indemnité peut faire l'objet d'une revalorisation annuelle. Pour 2014, le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage est fixé à 119.55 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées.

Pour l'année 2014, une indemnité de 110 € sera versée à la paroisse St Jean Lès Paillé (vote à mains levées – 19 votants – OUI : 16 voix – NON : 2 voix – ABSTENTION : 1 voix)

### **15 – Subvention à l'ADMR de l'Oie – année 2014**

La commune fait partie de l'ADMR de l'Oie et à ce titre, elle doit participer aux frais du secrétariat par l'intermédiaire d'une subvention. Le Conseil Général, participe également à hauteur de 0.70 € par heure d'intervention. L'engagement des financeurs permet à l'ADMR d'absorber une partie des charges de secrétariat. Compte-tenu du nombre d'habitants et du nombre d'heures d'intervention, la participation communale s'élève à 4 013 € pour l'année 2014. Malgré le fait que ce montant soit élevé, les interventions des services de l'ADMR sont primordiales.

(vote à mains levées – 19 votants – OUI : 11 voix – NON : 3 voix – ABSTENTION : 5 voix)

### **16 – Révision du prix de vente des terrains dans la zone artisanale de la Motte**

Par délibération n°13/09-07-13 le prix de vente des terrains dans la zone communale avait été réévalué et fixé à 4.08 €/m<sup>2</sup>. Dans cette délibération, il est précisé que ce prix sera réévalué tous les ans de 2%.

Compte-tenu de cette disposition, le nouveau prix de vente est fixé à 4.16 €/m<sup>2</sup>. Ce prix est volontairement peu élevé afin d'encourager les investissements dans la zone.

(vote à mains levées – 19 votants – OUI : 18 voix – ABSTENTION : 1 voix)

### **17 – Autorisation de signature des contrats occasionnels ou saisonniers pour les remplacements des agents communaux**

Le Maire ou un adjoint sont autorisés à signer des contrats pour besoin occasionnel ou saisonnier afin de faire face aux éventuelles absences du personnel notamment en cas de maladie, de congés ou bien en cas de surcroit de travail. (vote à mains levées – 19 votants – OUI : 19 voix)

### **18 – Subvention pour adaptation du logement au handicap dans le cadre de l'ECO PASS**

Dans le cadre du programme ECO PASS du Conseil Général, les futurs propriétaires qui remplissent les conditions nécessaires d'attribution peuvent bénéficier d'une aide de 1 500 € du Conseil Général et de 1 500 € de la Communauté de Communes. Par délibération du 11 octobre 2011 la commune s'est engagée à verser une aide supplémentaire de 750 € pour l'adaptation du logement au handicap.

Les 2 dossiers déposés en mairie ont été validé à l'unanimité des membres présents.

## **19 – Imputation de factures de moins de 500 € en section d'investissement**

Afin de récupérer la TVA, les acquisitions suivantes seront imputées en section d'investissement (vote à mains levées – 19 votants – OUI : 19 voix)

- Destructeur de papier pour un montant de 399 € HT
- Armoire de stérilisation des couteaux pour un montant de 253.26 € HT

## **20 – Décisions modificatives**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise les virements et les ouvertures de crédits ci-après, sur le budget 2014 (vote à mains levées – 19 votants – OUI : 15 voix – ABSTENTION : 4 voix)

### **BUDGET PRINCIPAL**

#### *Section de fonctionnement*

DEPENSES			RECETTES		
60621	Carburant	-100.00	7328	Taxe sur terrains constructibles	1 371.00
60622	Combustible	-100.00	74121	Dotation Solidarité Rurale	1 962.00
6531	Indemnités des élus	12 100.00			
6533	Retraite des élus	400.00			
6534	Sécurité sociale des élus	470.00			
6541	Admission en non valeur D Roule	900.00			
6811	Amortissement	200.00			
0.23	Virement à la section d'investissement	-10 537.00			
	<b>TOTAL</b>	<b>3 333.00</b>		<b>TOTAL</b>	<b>3 333.00</b>

#### *Section d'investissement*

DEPENSES			RECETTES		
2031	Honoraires pour aménagement RD53	2 521.00	0.21	Virement de la section de fonctionnement	-10 537.00
1331	Erreur imputation subvention DETR en 2013	39 139.50	1341	Changement imputation subvention DETR	54 795.50
16441	Consolidation ligne de trésorerie	-50 000.00	1331	DETR 2014	-15 656.00
2313/119	Construction centre de santé	-7 359.00	16449	Consolidation ligne trésorerie	-50 000.00
21578	Poteau incendie rue du Champ de la Foire	1 768.00	10222	FCTVA	2 312.00
			1328	Certificat économie énergie mairie	4 120.00
			2802	Amortissement doc urbanisme	1 035.00
	<b>TOTAL</b>	<b>-13 930.50</b>		<b>TOTAL</b>	<b>-13 930.50</b>

### **BUDGET ASSAINISSEMENT**

#### *Section de fonctionnement*

DEPENSES			RECETTES		
622	Révision zonage assainissement	2 150.00			
615	Entretien réseaux	-2 150.00			
	<b>TOTAL</b>	<b>0.00</b>		<b>TOTAL</b>	<b>0.00</b>

## **QUESTIONS DIVERSES**

- *Distribution des bulletins (tournée, tracts associations...)*

Les tournées de distributions vont être revues. Dorénavant les tracts des associations ne seront plus distribués avec le bulletin. Les messages des associations pourront être intégrés au contenu du bulletin. Manuella PARAUD demande s'il est possible d'obtenir un échéancier de distribution des bulletins municipaux et un bilan des quantités à distribuer, ceci afin que chaque liste présentée lors des dernières élections municipales puisse rédiger son article sur l'encart réservé à cet effet dans les meilleures conditions ?  
Réponse : OUI.

- Analyse financière rétrospective  
Suite à la réunion avec le consultant spécialisé dans les finances communales, l'analyse financière rétrospective (2008-2013) sera adressée à l'ensemble des conseillers
- Liste des référents de quartiers  
La commune va être divisée en plusieurs quartiers. Un élu sera référent par quartier. Il sera chargé de récolter les observations et demandes des riverains et de les remonter en mairie Pour la commune de Vendrennes, qui représente 1518 habitants, un découpage des quartiers est en cours. Une réunion de travail va être mise en place et Christian MAZO a annoncé lors du conseil municipal du 15.07.2014 la mise en place de référents de quartier. La liste sera communiquée prochainement.
- Tournage vidéo  
Un clip promotionnel sur la commune sera tourné dans la Prairie du Benet le 26 juillet prochain entre 17h et 19h, sur le thème d'un pique-nique. La commune recherche une vingtaine de figurants représentatifs de la vie communale : des enfants, des ados, des aînés, hommes et femmes. Il s'agit uniquement d'être figurant (pas de texte à dire). Un pot est offert aux participants. Si vous êtes intéressé, n'hésitez pas à vous manifester auprès de la mairie ou de Christian MAZO.

### **MARCHÉS HT SIGNÉS DEPUIS LE 27.05.2014**

<b>Date</b>	<b>Fournisseurs</b>	<b>Objet de la commande</b>	<b>Montant</b>
02.06.2014	CHARPENTIER	Enrobé beige sur trottoir + bornes acier vertes	5 557.60 €
03.06.2014	VERRIER	Destructeur de papier	399.00 €
11.06.2014	CSPC	Mise en conformité gaz cantine	159.61 €
13.06.2014	VEOLIA	Borne incendie rue du Champ de la Foire	1 473.00 €
17.06.2014	RONDEAU	Autolaveuse	2 900.00 €
23.06.2014	SOFULTRAP	Point à temps	10 800.00 €
08.07.2014	MG SOLUTIONS	Disque dur externe	111.50 €
08.07.2014	PROPHY VEGETAL	Plan dératisation	562.00 €
08.07.2014	PROCOTEL	Armoire de stérilisation	253.26 €

### **TOUR DE TABLE**

Marie BELAUD : des bancs vont être installés sur la commune. Thierry prend contact avec le fournisseur.

Yvon BOUDEAU : Un accident a été évité sur la RD160. Il est urgent d'intervenir pour faucher les banquettes > voir avec Clément Bossard

Béatrice SIAUDEAU : Qu'en est-il du questionnaire qui doit être distribué aux riverains des lotissements de la Madone, du fief et du Fief du Clou pour l'aménagement de la place des Alizés ? > le questionnaire sera distribué avec le prochain bulletin.

Thierry PINEAU : L'année dernière, l'entretien du terrain pour la course poursuite a été pris en charge par la Communauté de Communes. Peut-il en être de même cette année ? > le devis de l'entreprise sera adressé à la COMCOM



Damien CLAVIER : Est-il utile de conserver la rubrique "photo de la semaine" sur le site de la commune maintenant qu'elles sont mises en ligne sur facebook ? > les photos sont réalisées par le Club photos. Une rencontre leur sera proposée lors d'une prochaine réunion de la commission communication

Maryse TOURNIER : qu'en est-il des agents communaux puisque l'un d'entre eux a été en arrêt de travail ? > l'agent qui a été arrêté est actuellement en congé. Une nouvelle organisation des services techniques a été mise en place et a été difficile à accepter par les agents. Des rencontres sont prévues afin de recadrer les choses.

Chrystelle ARNAUD : le grillage de la déchetterie est arraché, facilitant ainsi l'intrusion de personnes extérieures au service en dehors des heures d'ouverture.

Muriel DAVID : Serait-il possible d'avoir un planning des réunions de commissions ? > Oui  
Le nouveau médecin du centre de santé a-t-il accès aux dossiers médicaux des patients qui avaient choisi le docteur MEKDOUD comme médecin référent ? Oui, ce n'est pas le médecin qui est référent mais le centre de santé. Comme tous médecins, le docteur CRISTESCU est tenu par le secret professionnel. Si un patient ne souhaite pas que le nouveau médecin du centre de santé consulte son dossier en cas de nécessité, il a la possibilité de reprendre son dossier et de s'adresser à un autre médecin.

Patrice ROUSSELOT : Il faudrait tailler la haie rue du Champ de la Foire.

Quand est-ce que le marquage au sol sera fait dans le virage de la rue du Champ de la Foire > l'entreprise de peinture doit intervenir prochainement. Seront également fait les pointillés devant la mairie, rue du Vieux Château. L'entreprise va être relancée.

Manuella PARAUD : Des panneaux de rues ont été arrachés à côté du cimetière et de la Touche Boudaud. Serait-il possible de recevoir les documents présentés en réunion de conseil afin de faciliter la rédaction du PV ? > Oui et qu'en est-il de l'aménagement de la Place des Alizées suite à la réunion de quartier du mois de juin ?

Gérard GALLARD : Il faudrait tailler la haie devant l'ancienne station-service

Vendrennes le 22 juillet 2014

Le Maire  
Claude ROUSSEAU

La secrétaire de séance  
Manuella PARAUD